ACTUALITÉS

Home (http://www.gesica.org) / 3 Questions à Emmanuel DAOUD

3 Questions à Emmanuel DAOUD

VIGO Cabinet d'avocats (Paris)

mai 13, 2015 Interviews (http://www.gesica.org/category/interviews/)

Emmanuel DAOUD, avocat associé VIGO Cabinet d'avocats (Paris)

VIGO a remporté deux Prix ces derniers temps. Racontez-nous cela...

Parmi les classements d'avocats publiés chaque année par la presse, spécialisée ou non, le Palmarès des avocats établi par le Monde du Droit présente une légitimité unique et incontestable. En effet, ce classement est établi sur la seule base du vote des clients (directions juridiques, directions générales, directions des ressources humaines, etc.). Et VIGO est particulièrement fier de se voir de nouveau attribuer le Trophée d'Or en droit pénal des affaires.

Le cabinet VIGO a également vu reçu le Trophée de Bronze en Droit du Sport, voyant consacrer aussi ses efforts et la

qualité de son travail dans cette matière émergente et ce, à notre grande satisfaction.

Vous êtes membre GESICA depuis 6 mois seulement, quelles sont vos impressions ?

Nous sommes très enthousiastes dans la mesure où nous avons déjà pu nouer des contacts professionnels avec quelques-uns des autres membres du réseau. De plus, notre cabinet a été appelé à intervenir à deux reprises dans le cadre des colloques **« Les Matinales de l'Institut de Recherche Juridique de la Sorbonne et du réseau GESICA »**, qui se sont déroulés en novembre et en mars.

Nous espérons en outre pouvoir nous impliquer davantage dans le développement d'outils communs au réseau.

VIGO a-t-il une actualité particulière à nous annoncer ?

VIGO est animé par des convictions profondes liées à l'engagement de ses membres dans des domaines comme les droits de l'Homme, les droits fondamentaux du travail et l'environnement. Depuis sa création, VIGO a ainsi naturellement développé une expertise en droit de la RSE dans l'intérêt de ses clients. En 2013, VIGO a souhaité franchir un nouveau cap : prendre l'engagement d'assumer la responsabilité des impacts de ses décisions sur les domaines couverts par la RSE et en rendre compte. La même année, l'Ordre des Avocats de Paris, en partenariat avec AFNOR, a proposé d'accompagner les cabinets d'avocats désirant intégrer une démarche de RSE. VIGO a saisi cette opportunité et sa candidature a été retenue par l'Ordre.

Aujourd'hui, VIGO est le premier cabinet du barreau de Paris partenaire de l'Ordre à s'être engagé dans le processus AFAQ 26000, évaluation responsabilité sociétale sur la base du référentiel ISO 26000. Et nous sommes actuellement en phase d'évaluation de la démarche RSE (évaluation prévue en ce mois de juin 2015).

Par ailleurs, à la suite de la loi dite de vigilance, nous avons été sollicités par plusieurs groupes et entreprises pour dresser leur cartographie des risques. Cette réflexion nous conduit à nous interroger sur une meilleure articulation entre code de gouvernance, comité éthique, délégations de pouvoirs et compliance.

Contact : daoud@vigo-avocats.com

Informations : www.vigo-avocats.com (http://www.vigo-avocats.com)

0 0 0 0